

MAZARS

Le premium
131, boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne

ORFIS

149 boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Amoéba SA

Société anonyme au capital de 141.635,36 Euros

Siège social : 38, avenue des Frères Montgolfier 69680 CHASSIEU

SIRET : 523 877 215 LYON

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 4°
DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Amoéba SA

Société anonyme au capital de 141.635,36 Euros

Siège social : 38, avenue des Freres Montgolfier 69680 CHASSIEU

SIRET : 523 877 215 RCS LYON

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 4°
DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques

de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 597 984 euros (cinq cent quatre vingt dix sept mille neuf cent quatre vingt quatre euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

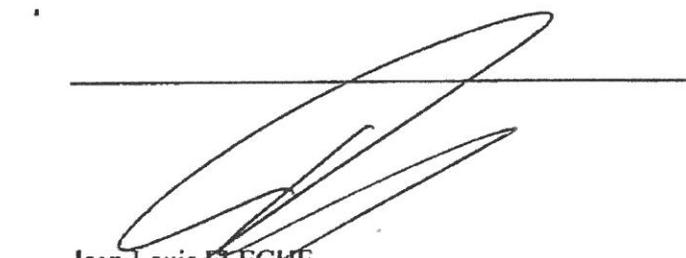
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225 -115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Villeurbanne – le 29 mai 2019,

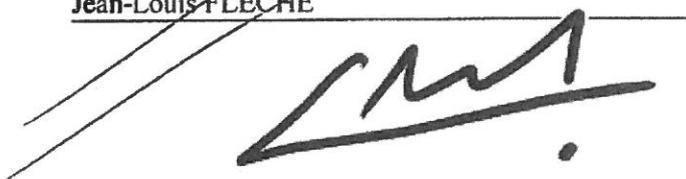
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS



Jean-Louis FLECHE

MAZARS



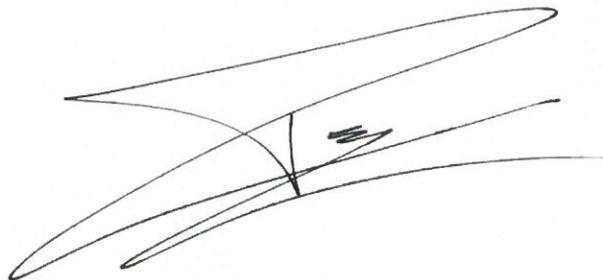
Emmanuel CHARNAVEL

Montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2018

Je soussigné, Fabrice PLASSON, Président Directeur général de la société Amoéba, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à la somme de :

597 984 euros (cinq cent quatre vingt dix sept mille neuf cent quatre vingt quatre euros)

Chassieu, le 27 Mai 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. Plasson", written over a large, light blue, stylized graphic element that resembles a curved line or a partial circle.